LE DÉPARTEMENT

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Routes départementales : le Gers se prépare à affronter l'hiver

Du 16 novembre 2026 au 14 mars 2027, le Conseil départemental du Gers déploie son dispositif de viabilité hivernale afin de garantir la sécurité des usagers et la continuité des déplacements sur les routes départementales. Pour cette saison 2026-2027, l'organisation évolue avec une surveillance météorologique renforcée et une stratégie de déclenchement des interventions plus fine, tout en maintenant le même niveau de service.
À l'approche de l'hiver, le Conseil départemental du Gers prépare ses équipes et ses moyens pour faire face aux épisodes météorologiques susceptibles de perturber la circulation. Chaque année, les agents départementaux assurent une veille et interviennent pour maintenir les meilleures conditions possibles de circulation sur l'ensemble du réseau routier départemental.
Pour la saison 2026-2027, le Département renforce la finesse de son dispositif en l'adaptant aux évolutions du climat. Les épisodes hivernaux étant aujourd'hui plus irréguliers, le déclenchement des interventions s'appuie désormais sur une surveillance météorologique plus fine. L'objectif : déclencher le bon dispositif, au bon moment et au bon endroit, pour garantir, sur l'ensemble de la saison, le même niveau de service qu'auparavant.

Une surveillance météo renforcée, pour un même niveau de service
Le déclenchement du dispositif reposera sur l'analyse des bulletins météorologiques de Météo-France, notamment les prévisions à 9 et 5 jours, voire dans des délais plus courts en cas d'événement soudain.
Cette veille permettra d'anticiper les risques, d'adapter la mobilisation des équipes et de définir les interventions nécessaires en fonction des conditions météorologiques attendues et de leur évolution.
Pendant les vacances scolaires de Noël, du Nouvel An et de février, un dispositif complet est activé en continu. En dehors de ces périodes, les procédures d'astreinte et de veille existantes permettent d'intervenir en fonction des besoins identifiés et des informations météorologiques disponibles, notamment auprès de Météo-France.

46 agents mobilisés au plus près du terrain
Sur l'ensemble du département, 46 agents sont mobilisés dans le cadre du dispositif de viabilité hivernale, répartis entre les équipes de patrouille, les agents d'intervention et la coordination : Cette organisation territoriale permet d'assurer une présence au plus près des réalités du terrain et de mobiliser les moyens humains nécessaires en fonction des besoins identifiés. Les circuits d'intervention, les moyens matériels et les procédures de transmission des informations sur les conditions de circulation restent inchangés. Des renforts pourront également être sollicités lorsque les circonstances l'exigent.

« Notre priorité est de garantir aux Gersois des conditions de circulation sûres tout au long de l'hiver. Face à des épisodes météorologiques de plus en plus irréguliers, nous faisons évoluer notre organisation pour gagner en précision et en réactivité. Grâce à l'engagement de nos 46 agents et à une surveillance météorologique renforcée, nous adaptons nos interventions aux réalités du terrain, au bon moment et au bon endroit. Cette démarche nous permet de maintenir le même niveau de service public, tout en veillant à une utilisation raisonnée de nos moyens, dans un souci constant de sécurité des usagers et de préservation de l'environnement. » - Jean-Pierre Cot, Vice-président du Conseil départemental du Gers, chargé des transports, de l'ingénierie et de la mobilité